

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
PROCÈS-VERBAL
DU 6 DÉCEMBRE 2010
SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

Conseillers(ère) : M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu
M. Louis-Marie Proulx

Josette Bouillon, directrice général est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

10-265 Tout en laissant le point varia ouvert, le projet de l'ordre du jour est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

10-266 Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 1^{er} novembre 2010.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2010

10-267 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2010.

5. Lecture et adoption des COMPTES

10-268 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que les comptes du mois de NOVEMBRE sont acceptés par les membres du conseil municipal pour un montant de **22 224.41\$**.

10-269 A) Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu unanimement d'autoriser la directrice à faire le paiement de 5 668.64\$ aux Forages Yvan Benjamin Caron, sur réception de la facture.

- 10-270 B) Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à faire le paiement de 1 500\$ au Comité de développement, dans le cadre du programme de « Soutien aux organismes de développement ».

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

6. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de novembre 2010.
Dépôt de l'état comparatif (Budgétaire). Compare les revenus et les dépenses pour l'exercice courant et prévu par le budget.

Offre de service / chauffeur à temps plein ou partiel

- 10-271 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement d'accepter la candidature de monsieur Steeve Michaud de Les Hauteurs en tant que chauffeur d'hiver sur les machineries. Il fera parti de la banque de noms.

Cantine St-Charles-Garnier / offre d'achat

- 10-272 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre d'achat de monsieur Bruno Parent au montant de deux cents dollars (200\$), pour une cantine avec les accessoires. Le déménagement du bâtiment est sous la responsabilité de l'acheteur ainsi que tous frais inhérents.

Sports jeunesse Saint-Charles-Garnier / demande de don

- 10-273 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de don de madame Marie-Desneiges Michaud, secrétaire-trésorière de Sports Jeunesse pour des photocopies au coût de 31.50\$. Ces photocopies ont été produites au bureau municipal.

Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec – Contrat 9-1-1

- 10-274 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier adopte le nouveau contrat 9-1-1, conclut avec le CAUREQ, qui viendra remplacer le contrat actuel, de plus le conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire ainsi que madame Josette Bouillon, directrice générale à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

Demande d'accélération du processus de prolongation de l'autoroute 20 au ministre des Transports du Québec, monsieur Sam Hamad

10-275

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a annoncé que des travaux de prolongement de l'autoroute 20 seraient réalisés au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître comme prioritaire le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) afin que cette infrastructure puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'Entente fédérale/provinciale sur les infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) est reconnu d'intérêt national comme un des axes transcanadiens;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 20 permettra de désengorger la circulation routière et aura un impact important pour améliorer la sécurité routière du secteur concerné;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'autoroute 20 favorisera la consolidation du développement industriel du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT l'importance du parachèvement d'une infrastructure routière adéquate comme élément incontournable de la stratégie de développement socio-économique pour tout l'Est du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx appuyé par madame Nancy Pineault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Sam Hamad, que soient conclues le plus rapidement possible les ententes requises de manière à accélérer les investissements et la réalisation du prolongement de l'autoroute 20, entre Cacouna et Rimouski (Le Bic).

Commission scolaire des Phares / Plan triennal

La commission scolaire dépose, pour consultation, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

7. MRC DE LA MITIS

M. le maire donne de l'information sur la dernière réunion de la MRC de La Mitis.

8. Engagement du chauffeur à temps plein

10-276

Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

et résolu unanimement d'engager, à temps plein, monsieur Steeve Nadeau comme chauffeur et à l'entretien des machineries, selon le contrat en vigueur. De plus, le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

9. Déterminer une date pour l'adoption du budget

10-277 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Bruno Roy que le budget de l'année 2011 sera adopté le 22 décembre prochain.

10. POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Mme Colette Fournelle donne un suivi sur les projets en cours.

11. Adoption du règlement sur le stationnement applicable par la Sûreté du Québec

10-278 ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement en matière de stationnement, sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent document a été dûment donné lors de la séance du 1^{er} novembre 2010

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu que le règlement suivant soit adopté et est adopté :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Les annexes jointes au présent document en font partie intégrante.

Article 3 La municipalité autorise la personne responsable de l'entretien des chemins sous sa responsabilité à placer et à maintenir en place la signalisation appropriée.

Article 4 Le propriétaire dont le nom est inscrit dans le registre de la Société de l'assurance automobile du Québec peut être déclaré coupable d'une infraction relative au stationnement en vertu de ce règlement.

Article 5 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits et aux périodes où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe A.

Article 6 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule au-delà de la période autorisée par une signalisation ou un parcomètre. Ces endroits sont spécifiés dans l'annexe B.

Article 7 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule aux endroits où le

stationnement est réservé aux handicapés. Ces endroits sont spécifiés dans l'annexe C

Article 8 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23H00 et 07h00 du 15 novembre au 15 avril inclusivement et ce sur tout le territoire de la municipalité.

POUVOIRS CONSENTIS AUX AGENTS DE LA PAIX

Article 9 Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut déplacer ou faire déplacer aux frais du propriétaire un véhicule routier en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES

Article 10 Le conseil autorise généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement et ainsi à procéder à son application.

Article 11 Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.

Relativement aux articles 5 à 8, le contrevenant est passible d'une amende de 30,00 \$.

Si l'infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte et la pénalité prescrite pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour où l'infraction se poursuit.

Article 12 Ce présent règlement annule tout autre règlement relatif à ce sujet.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 13

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

12. Fermeture du bureau municipal en période des Fêtes

10-279 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que le conseil autorise la fermeture du bureau municipal les 24, 27, 31 décembre et le 3 janvier inclusivement.

13. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011

10-280 Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec exige que le conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu à la majorité que le calendrier des séances du conseil pour l'année 2011 se tiendront les premiers vendredis de chaque mois, sauf mention contraire, et elles débiteront à 19h00.

-7 janvier	- 1 ^{er} avril	- 8 juillet	-7 octobre
- 4 février	- 6 mai	- 5 août	- 4 novembre
- 4 mars	- 3juin	- 2 septembre	- 2 décembre

Vote pour : 3

Vote contre : 3

Constatant l'égalité des votes, le maire vote en faveur de la proposition.

Deux élus demandent que soient mentionnés leur nom au procès-verbal.

- Monsieur Louis-Marie Proulx est contre la proposition.

- Madame Nancy Pineault est contre la proposition.

14. Ouverture des soumissions –vérificateur externe

10-281 Suite à une demande de soumissions pour les services d'un vérificateur externe pour les trois (3) prochaines années;

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier retient la soumission du Cabinet d'expert-comptable Pierre Dumas, CGA.

Honoraires : 1 500\$ plus taxes pour l'année 2010 et 2011 et 1 600\$ pour l'année 2012.

Tarif horaire est de 65\$ plus taxes.

15. SERVICE INCENDIE DU SECTEUR OUEST DE LA MITIS

Autorisation de dépenses en immobilisation –SISSOM

10-282 Considérant que l'article XI de l'entente de service de la protection des incendies exige que toutes nouvelles dépenses d'immobilisations non prévues au budget doivent être approuvées par les municipalités parties à l'entente;

Considérant que le regroupement désire faire l'acquisition de camions et

d'équipements par l'entremise des Municipalités de Les Hauteurs et St-Charles;

Considérant que des subventions sont présentement disponibles pour ce type d'acquisition;

Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu à la majorité, que la Municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve les dépenses d'immobilisations suivantes pour le service incendie :

Municipalité	Immobilisations	Coût estimé	Coût du projet
Les Hauteurs	Camion autopompe usagé 330HP	145 000\$	212 500\$
	Camion porteur usagé 6 roues 350HP	67 500\$	
St-Charles	Camion citerne usagé 10 roues	125 000\$	197 600\$
	Équipements incendie	72 600\$	

Vote pour : 5

Vote contre : 1 (M. Rodrigue Ouellet)

Demande d'approbation / Comité de diversification de la MRC de La Mitis

- 10-283** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu à la majorité que la municipalité de Saint-Charles-Garnier dépose auprès du comité de diversification de la MRC de La Mitis, pour approbation, afin de présenter un projet dans le cadre du Fonds de Soutien au Territoire Dévitalisés (FSTD) Volet V partie B.

Ce projet consiste à faire l'achat d'un camion citerne dix (10) roues usagé récent avec équipements ainsi qu'une pompe portative pour compléter l'arrivée de la force de frappe favorisant une intervention efficace.

Vote pour : 5

Vote contre : 1 (M. Rodrigue Ouellet)

16. Dossiers des élus

Reporté à la prochaine séance du conseil.

Monsieur Rodrigue Ouellet quitte la séance à 20h44.

17. AVIS DE MOTION pour modifier l'article 2 du règlement no 136 déterminant le remboursement des frais de déplacement et de représentation des élus

Conformément à l'article 445 du Code municipal, madame Nancy Pineault donne avis de motion voulant que le règlement 182 modifiant l'article 2 du règlement 136 déterminant le remboursement des frais de déplacement et de représentation des élus, soit présenté pour

adoption lors d'une prochaine séance. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de l'adoption.

Remboursement des frais de déplacement des employés

- 10-284** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement que le tarif des frais de transport sont fixés à 0,35\$ du kilomètre pour l'utilisation d'un véhicule automobile personnel. Les tarifs sont remboursables sur présentation de facture. La présente résolution annule toute résolution antérieure.

18. Adoption de la politique de gestion contractuelle

- 10-285** En vertu de l'article 938.1.2. du Code municipal;
Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la politique de gestion contractuel. Cette politique s'applique aux contrats municipaux et prévoit des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité. À publier sur le site Internet de la municipalité. <http://municipalite.saint-charles-garnier.qc.ca>.

19. VARIA

- 10-286** 1) **Caisse populaire des Versants du Mont-Comi / représentants de la municipalité**
Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient les représentants de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :
- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :
- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
 - concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :
- le maire
 - le maire suppléant (en absence du maire)
 - la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe (en absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière)

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité, reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

MAIRE :	Monsieur Jean-Pierre Bélanger
MAIRE SUPPLÉANT : (en rotation au 3 mois)	Madame Nancy Pineault
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SEC.-TRÉS :	Madame Josette Bouillon
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SEC.-TRÉS ADJ :	Madame Ghislaine Beaulieu

2) Suivi /Dossier Vaillancourt équipements -niveleuse

Un projet d'affidavit a été préparé par Me Marie-Claude Lambert qui sera présenté à la Cour au milieu de décembre 2010.

Cet affidavit est une déclaration solennelle permettant de confirmer la trame des faits alléguée dans la requête en résolution de contrat. Avec ce document, ainsi qu'avec les pièces qui sont déjà produites au dossier de la Cour, le greffier spécial peut prononcer un jugement sans avoir à entendre et /ou à convoquer les parties.

3) Entretien du centre communautaire

10-287

Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement d'autoriser Sylvie Fournier à faire l'entretien du centre communautaire.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-288

Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement de lever la séance à 21h10.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER
maire

.....
Josette BOUILLON
Directrice générale / sec.-trés.